

Introduction

Grâce à mon métier d'AED et à ma formation à l'IUFM, j'ai découvert les missions du Conseiller Principal d'éducation. L'expérience acquise dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire m'a incitée à passer le concours. Dans ce dossier, je décrirai dans une première partie, les activités et les responsabilités qui me sont confiées en tant qu'AED et dans une deuxième partie, la situation professionnelle la plus pertinente de mon investissement au sein de l'établissement.

Première partie : Activités et responsabilités qui me sont confiées dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire

J'exerce mes missions dans le cadre de la **circulaire de Juin 2003 relative aux AED**, sous l'autorité du chef d'établissement et du CPE. Les missions et responsabilités qui me sont confiées vont au delà de la simple surveillance. Je présenterai ici certaines de ces activités qui me paraissent les plus pertinentes au vu du dossier RAEP et de la fonction de CPE décrite par la circulaire d'Octobre 1982.

1. Les temps hors classe

Une de mes missions principales est la **surveillance**. Dès le matin, j'assure une présence à l'entrée pour l'**accueil** des élèves. Cela permet aux parents d'être rassurés de voir un adulte les **prendre en charge** et permet **une prise de contact informelle** avec nous pour toute question ou inquiétude vis à vis de leurs enfants. Il s'agit aussi de repérer toute conduite ou comportement suspect, des **conflits externes** qui viendraient se régler à l'intérieur du collège, d'éviter toute intrusion extérieure. La surveillance se fait également **dans la cour**. Les conditions de vie individuelles et collectives des élèves, que le CPE doit assurer, s'appliquent aux AED également. J'ai donc pris connaissance du règlement intérieur et des consignes de sécurité et d'évacuation. De plus, **l'éducation au savoir-vivre ensemble** passe par l'élaboration et l'acceptation des règles. Le CPE et les AED sont ensemble **régulateurs et garants du respect** de celles-ci. Lors des interours et des récréations, la **mobilité** m'a tout de suite paru essentielle car je pense que notre présence **est force de prévention et de dissuasion**¹. La grille de postes prévoit de se placer dans les lieux stratégiques (couloirs, casiers, toilettes). Ces fréquentes rotations permettent d'éviter les transgressions au Règlement Intérieur qui pourraient dégénérer (jeux d'eau dans les toilettes par exemple). La récréation est un **moment de socialisation**, où les élèves font l'apprentissage de la vie en collectivité. Ma mission ici est d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves. A la sonnerie, nous sommes souvent obligés d'aller les chercher fond de la cour pour qu'ils rentrent rapidement en classe ; ils ne sont pas encore autonomes et nous devons travailler sur ce point, de façon à ce qu'ils acquièrent **autonomie et initiative** (compétence 7 du socle commun). Il est important que les élèves aient une pause méridienne de qualité ; la surveillance lors de la demi-pension, se fait dans une atmosphère plus détendue, **par une présence bienveillante**. La mobilité est aussi nécessaire car elle permet, d'une part d'éviter les incivilités comme les jets de nourriture et d'autre part, elle m'est surtout utile pour observer les comportements alimentaires des élèves, surtout des adolescentes, parfois perturbées par leur poids. Je profite de ce temps pour être attentive à ce que les élèves mangent. J'informe toujours le CPE et l'infirmière d'une situation que je pense être préoccupante ou qui m'interpelle, ce qui peut être assimilé à la **capacité de diagnostic et de remédiation** du CPE. Lors de la demi-pension, il s'agit également d'**organiser le passage** en bon ordre des élèves, c'est-à-dire **gérer les flux**, et **organiser le temps libre** en proposant des activités artistiques, culturelles ou sportives, par la création d'un club par exemple, ce qui correspond aux missions du CPE dans le cadre de **l'animation éducative**. La prise en charge des élèves en **permanence** doit se faire dans le calme: il s'agit de les installer, afin qu'ils puissent se mettre au travail rapidement et dans les meilleures conditions possibles. Les capacités d'accueil du centre de documentation étant limitées, j'ai proposé au CPE d'installer (En tant que « **force de proposition** ») en collaboration avec le professeur documentaliste, un espace documentaire dans la permanence, (kiosque à journaux, brochures¹ ou ouvrages...), pour permettre aux élèves d'être informés sur l'actualité, se faire leur propre opinion, et développer leur esprit critique.

La circulaire d'octobre 1996 précise que « *l'obligation de surveillance [...] ne se limite pas nécessairement à l'enceinte scolaire. Elle vaut pour l'ensemble des activités prises en charge par l'établissement* ». J'accompagne dans ce cadre des groupes à des interventions organisées par des enseignants (exemple : sortie pour les forums d'orientation).

¹ E. Debarbieux, *Le climat scolaire* (rapport, 2010)

2. La gestion des absences

D'après la **circulaire de Janvier 2011** « Vaincre l'absentéisme » : « *la lutte contre l'absentéisme est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative* ». Le CPE doit veiller à réduire l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire, comme le précise le **protocole d'inspection (2010)**. L'établissement dans lequel je travaille n'est pas encore équipé de logiciels type pronote, liberscol...ce qui n'était pas le cas dans mon ancien établissement, où j'étais également AED. J'ai été étonnée de constater que la vie scolaire relevait les absences à l'aide de cahiers d'appel. Nous faisons alors le tour des salles afin de récupérer les noms des absents pour **prévenir les familles**, obtenir le motif de l'absence, et ainsi savoir si elle est justifiée, car les élèves ont une **obligation d'assiduité**. Dans ce cadre, notre **réactivité** à recueillir les absences est primordiale pour alerter au plus vite les parents². Mes différents stages m'ont appris à manipuler plusieurs outils pour le relevé des absences (version papier, outils numériques). Le CPE nous associe étroitement au suivi des absences, en nous laissant la gestion des motifs, la récupération des billets signés. L'établissement doit s'assurer de la présence des élèves pendant toute la durée du temps scolaire. Nous avons une attention particulière sur la gestion des absences pendant l'étude que les élèves ont tendance à fuir. Nous travaillons en collaboration avec le professeur documentaliste, car les élèves investissent beaucoup le CDI.

3. Accompagnement éducatif (AE) et Programme Personnalisé de Réussite Educative

« L'AE est proposé à tous les élèves volontaires [...], très profitable aux élèves en difficulté, lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables. Ma contribution, dans le cadre de la **circulaire de 2008 sur les AED**, concerne l'aide aux devoirs. J'apporte une aide méthodologique et à l'organisation du travail personnel. Je privilégie très souvent le travail en groupe, car il est prouvé qu'il stimule les élèves et favorise la motivation³; les « plus forts » peuvent ainsi aider ceux qui ont plus de difficultés, toujours en ma présence pour éviter le phénomène de **paresse sociale** (une personne qui travaille et les autres regardent). Le petit groupe me permet d'individualiser et de personnaliser le travail et l'aide apportée. Je suis engagée également dans le **PPRE passerelle** d'un élève de 6^{ème}, qui rencontre des difficultés. La **loi d'avril 2005** prévoit « qu'un élève risquant de ne pas maîtriser les connaissances et compétences indispensables à la fin d'un cycle » peut se voir proposer par le chef d'établissement un PPRE. Il prévient l'aggravation des difficultés et permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite des apprentissages. Il s'agit d'un contrat entre la famille, l'école et l'élève (principe de **co-éducation**). Mon rôle ici est d'apporter une aide à l'organisation du travail personnel, essentielle dans la réussite scolaire. Savoir s'avancer dans son travail, comment apprendre une leçon, faire une fiche de révision, à qui demander de l'aide si je n'arrive pas à faire un devoir...L'objectif est d'acquérir de bonnes méthodes de travail pour **favoriser la réussite scolaire**, redonner **confiance** et revaloriser l'image que l'élève a de lui-même, **l'estime de soi** étant importante pour le bien être et l'épanouissement de l'élève. Je participe ainsi au **suivi individuel et collectif** des élèves que j'ai en charge, en tentant de remotiver et donner du sens à l'école.

4. Le conseil de vie collégienne (CVC)

Cette nouvelle instance répond à une commande académique et a pour objectif de rendre les collégiens acteurs dans la vie de leur établissement, d'être force de proposition. Le rôle du CPE est **d'encourager** et **favoriser la prise d'initiative**, de responsabiliser et favoriser l'expression des élèves. Suite aux réunions informatives organisées par le CPE, nous n'avons qu'une liste d'élèves pour les élections au CVC. J'ai proposé d'organiser un temps de rencontres entre élèves intéressés, pour qu'ils puissent créer leur liste (deux élèves par niveau, de la 6ème à la 3ème). Difficile pour les 6èmes nouvellement arrivés au collège d'aller à la rencontre des autres camarades des autres niveaux. Par manque de temps et de disponibilité, cette rencontre n'a pas eu lieu. Le projet du **nouveau socle commun** de connaissances, de compétences et de culture (juin 2014) met en avant le fait que l'école a une responsabilité dans la formation de l'élève en tant que futur citoyen. Elle permet de développer l'aptitude de chacun à participer activement à l'amélioration de la vie collective, ainsi que le sentiment d'appartenance à une collectivité. L'école doit permettre aux élèves de participer à la vie sociale de la classe, de l'établissement et de son environnement.

² Circulaire de Mars 2004 relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire

³ Lieury et Fenouillet, Motivation et réussite scolaire

Deuxième partie : Analyse d'une situation professionnelle, l'éducation à l'orientation

Arrivée au sein d'un établissement privé, j'ai voulu mettre en place des séances d'éducation à l'orientation avec les élèves de troisième, ce qui correspond à une des missions du CPE, **l'animation éducative**⁴. Il faut éviter que trop de décisions d'orientation se prennent sans préparation suffisante et selon des critères très réducteurs. Faute d'une réelle exploration des voies de formations possibles, faute d'une mise en correspondance des intérêts et des capacités du jeune, avec le contenu et les débouchés des formations, les élèves et leurs familles se réfugient souvent dans des « non-choix » d'orientation, consistant à opter pour la filière la plus valorisée socialement, négligeant des parcours de formation qui auraient pu être plus conformes à l'intérêt réel du jeune. Le poids des habitudes, les stéréotypes dominants ont décidé pour lui. La liberté laissée aux familles dans le choix de l'orientation se retourne contre les moins bien informées d'entre elles, ou celles dont le niveau d'aspiration (fortement déterminé socialement) est le plus faible. Marie Duru-Bellat et Alain Mingat ont largement démontré que des procédures d'orientation « libérales » (plus de place accordée à la demande « spontanée » des familles) pouvaient se révéler moins démocratiques que des procédures « autoritaires » (les professeurs décident) ; aussi est-il nécessaire de développer l'accès à l'information et à la réflexion sur les enjeux des choix à effectuer. Le conseil de classe, l'œil fixé sur les moyennes, décide trop fréquemment sur des critères exclusivement scolaires ; cela les conduit quelque fois à formuler des propositions d'orientation qui relèvent davantage du constat de l'échec que de l'élaboration de solutions prenant en compte l'ensemble des paramètres constitutifs d'une décision d'orientation positive.

Je suis partie d'une interrogation pour commencer mon projet : **quel rôle joue l'éducation à l'orientation dans le choix de formations des élèves après la troisième ? Influence-t-elle leur choix ou du moins, leur permet-elle de mieux choisir leur orientation ?**

Mon premier objectif était avant tout de leur donner des clés afin de pouvoir se renseigner au mieux sur les formations, les métiers et les débouchés trop souvent négligés. J'en ai profité pour travailler en parallèle sur les stéréotypes, des métiers dits féminins ou masculins, en leur proposant un jeu de rôle sur les métiers. La séance se voulait à la fois éducative, pédagogique et ludique. Mon second objectif était de travailler avec eux sur leurs représentations de l'orientation (à quoi cela sert), comment ils s'orientent (quels sont les critères de sélection), qui décide (eux, leurs parents, l'école?) et pourquoi c'est important de bien choisir son orientation. Je me suis aussi demandé si l'on pouvait s'orienter, de manière posée et réfléchie, sans avoir pris un temps d'introspection. Je pense qu'il est important de bien se connaître pour prendre la bonne décision. Mais très souvent, on demande aux élèves de formuler des vœux, puis de faire des choix d'orientation, alors que la plupart ne savent pas ce qu'ils veulent faire, et n'ont pas pris le temps d'y réfléchir.

Ma contribution au fonctionnement de l'établissement

« Sous l'autorité du chef d'établissement [...], les conseillers principaux d'éducation [...] sont associés aux personnels enseignants et d'orientation ; ils contribuent à conseiller les élèves dans leur choix et leur projet d'orientation » (**L'entrée en pédagogie, 1989**). L'objectif du suivi individuel et/ou collectif est de permettre à chaque élève de construire une représentation positive de lui-même. En tant que future CPE, je me suis beaucoup intéressée à cette problématique de l'orientation. Dans le cadre du **Parcours d'Individuel d'Information, d'orientation et de découverte de monde économique et professionnel**⁵, et en l'absence de conseiller d'orientation psychologue, j'ai préparé, sur deux séances, des interventions sur ce thème. La première séance consistait à parler « orientation » librement, sous forme d'un brain storming et de questions : « *Pour moi, l'orientation c'est...* », « *Quels sont les différents bacs qui existent ?* », ou encore « *Où puis-je aller après ma troisième ?* ». La première séance consistait également à favoriser la découverte –ou la prise de conscience– des compétences déjà acquises (ce que je sais faire), des éléments de la personnalité (qui je suis), des désirs (ce que je veux être/faire) ; **La compétence 7 du socle commun** indique que chaque élève doit connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses, l'environnement économique, l'entreprise, les métiers et les parcours de formation. ». Les autres capacités de la compétence 7 ont aussi à voir avec l'orientation et le projet : « connaître son potentiel, savoir s'auto-évaluer, s'impliquer dans un projet individuel ou collectif, savoir prendre des initiatives et des décisions ». Et dans une approche « orientante » de l'enseignement, on constatera que toutes les activités réalisées

⁴ Circulaire de 1982, repris par le protocole d'inspection en 2010 et le référentiel de compétence en 2013

⁵ Loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République, 2013

dans le cadre du PIODMEF permettent de travailler l'acquisition du socle. Nous avons terminé la séance sur un jeu des métiers, où les garçons devaient faire deviner des métiers dits féminins et les filles des métiers dits masculins. Ce jeu permet de finir la séance de manière ludique, tout en travaillant sur les stéréotypes filles-garçons. La deuxième séance a lieu au centre de documentation. Nous travaillons ici sur une fiche métier. Chaque élève choisit un métier (certains élèves savent ce qu'ils veulent faire et choisissent donc ce métier) et doit remplir la fiche (études/formations, diplômes, quelles qualités ou compétences sont nécessaires à ce métier, les avantages et inconvénients, le salaire et les évolutions du métier...). Nous terminons cette deuxième séance par un test sur internet « les métiers du net » ou sur le site de l'ONISEP. Ce test est à la fois ludique et informatif pour les élèves.

La mise en place de mon action et partenariat

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (2005) consacre un de ses articles à l'orientation : « L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte de leurs aspirations, de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les élèves élaborent leur projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des autres professionnels compétents... ». L'éducation à l'orientation est conçue comme une **œuvre collective** : chacun participe en fonction de ses compétences propres. Le chef d'établissement est responsable de l'ensemble du dispositif, notamment du programme d'orientation de l'établissement (inscrit au projet d'établissement). Le CPE, par sa connaissance de la vie quotidienne des élèves et de leur environnement familial, ainsi que de l'organisation de l'établissement, apporte également son concours. Il facilite le dialogue avec les élèves et leur famille et participe, à ce titre, à l'éducation à l'orientation⁶. En tant que future CPE, je me sens légitime dans cette fonction : « les CPE doivent être associés à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir »⁷. Les textes statutaires témoignent de cette légitimité du CPE ; l'exercice de son travail exclut un travail individualiste, ses missions se situent « dans un contexte de relation, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative ». Pour la mise en place de mon action, j'ai élaboré un programme que j'ai d'abord soumis au chef d'établissement et au CPE. Avec leur accord, j'ai ensuite demandé aux **professeurs documentalistes** s'ils souhaitaient participer à cette action, de façon à pouvoir utiliser les ressources disponibles au centre de documentation. Nos missions respectives se rejoignent en matière d'orientation, d'accès à l'information, et à l'utilisation des nouvelles technologies. J'ai soumis le programme aux professeurs documentalistes, de façon à mettre d'accord sur la marche à suivre et être conseillée sur les activités proposées. Le rapport Thélot insistait sur la nécessité des **partenariats pour la réussite de tous les élèves** (2004). La compétence que j'ai développée ici se rapproche de celle de **la collaboration avec l'équipe pédagogique** décrit dans tous les textes concernant les missions du CPE⁸. La préparation de la décision d'orientation mobilise les ressources nécessaires à des choix réfléchis et responsables, notamment dans la connaissance des domaines de l'économie et des structures de formation. Le CDI, dans ce cadre, occupe une place importante tant dans la formation des élèves à la recherche documentaire (auto documentation, en particulier) que dans l'ouverture de l'établissement sur son environnement. « *Le professeur documentaliste met à disposition des élèves [...] la documentation relative à l'information scolaire et professionnelle, et l'insertion active... les tâches spécifiques d'information et d'orientation devant cependant être assurées par les professeurs et les conseillers d'orientation* ». Le documentaliste, avec lequel j'ai choisi de travailler, forme les élèves à la recherche documentaire et à l'exploitation des informations, travaille en collaboration avec les enseignants. Centre de ressources et lieu privilégié de l'apprentissage de l'autonomie dans l'accès à l'information, le CDI tient une place nécessairement centrale dans le domaine de l'orientation. Il s'agit d'amener les élèves à connaître les différents types de documents pertinents, comprendre les informations qu'ils contiennent, prendre des notes et synthétiser des informations. La recherche d'information est très importante dans l'orientation : une pédagogie de l'information dans le champ de l'orientation peut permettre d'aider à construire des représentations efficaces du monde professionnel autour de cinq rubriques : l'activité, les conditions de travail, les qualités requises, la formation,

⁶ Circulaire de 1996 relatives à la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation au collège et au lycée

⁷ Circulaire de 1982 relative aux missions des conseillers principaux d'éducation

⁸ Circulaire de 1982 et ses relectures par C. Vitali en 2000 ou J.-P. Delahaye en 2005, Protocole d'inspection de 2010, etc.

l'insertion et la carrière⁹. Nous avons également travaillé en collaboration avec les professeurs principaux de chaque classe. Les missions du **professeur principal** concernant l'orientation ont été plus précisément définies par l'arrêté du 12 février 1973. « Le PP, outre son rôle de coordinateur pédagogique, a notamment pour mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'animer l'équipe éducative avec le concours du Conseiller d'Orientation Psychologue, de rassembler les observations des autres professeurs de la classe, de veiller à ce que soient tenus les dossiers scolaires individuels, d'établir le dialogue avec les familles, d'assurer les liaisons avec les services médicaux et sociaux ». C'est par un investissement personnel important que le PP est en mesure d'exercer sa mission. Souvent, par manque de temps principalement, tous les élèves ne bénéficient pas de cette éducation à l'orientation. Elle me paraît pourtant plus que nécessaire, surtout en classe de troisième. Les PP étaient ravis de cette initiative. Nous avons pu travailler ensemble, en nombre suffisant (trois à cinq personnes) pour aborder l'orientation de manière un peu plus individualisée.

A la fin de la deuxième séance, pour me permettre d'évaluer la portée de notre action, j'ai proposé aux élèves de remplir un questionnaire d'évaluation de ces deux séances. Par manque de temps, le professeur principal récupère le questionnaire et le fait passer en classe, de façon à ce que les élèves puissent prendre le temps de répondre. Suite à la demande du professeur principal et du professeur documentaliste, nous avons organisé une troisième séance, que je pourrais intituler « séance bilan », durant laquelle nous avons pu prendre le temps d'échanger sur leurs impressions, leurs inquiétudes, répondre aux questions restées en suspens et aussi revenir sur les filières (trop peu méconnues au niveau du brain storming de la première séance) après la troisième. Chaque professeur principal, professeurs documentalistes, CPE et chef d'établissement ont reçu un bilan du questionnaire, une évaluation des séances de chaque classe de troisième.

La première classe à avoir reçu les séances d'éducation à l'orientation, nous a servi de « classe test ». J'ai pu dégager quelques limites par rapport à mon action. Les réponses des élèves aux questionnaires d'évaluation nous ont permis d'adapter les séances qui ont suivies.

Quels étaient mes objectifs via ces deux séances ?

Mon premier objectif est de permettre à chaque élève d'élaborer en fin de collège un premier choix d'orientation éclairé et adapté à ses capacités, ses intérêts, ses aspirations au regard des formations offertes. Nous avons travaillé dans un premier temps sur la « **connaissance de soi** » qui apparaît dans les « objectifs visés au collège » (circulaire de 1996) : être capable de s'évaluer en termes de compétences et de connaissances (sans se limiter aux seules capacités développées dans le cadre des apprentissages scolaires), prendre conscience de ce que l'on sait faire, être capable de valoriser ses réussites et d'analyser ses échecs ; pouvoir élaborer un projet (savoir anticiper, se projeter), évaluer les avantages et inconvénients, les difficultés ou obstacles... dans la perspective d'une prise de décision d'orientation autonome. Pour cela, les élèves avaient un tableau à compléter : quels sont mes qualités, mes compétences (ce que je sais faire), mes centres d'intérêts (ce que j'aime), mes points forts/faibles, mon caractère/personnalité. Pour M. **Ricaud Dussarget** (inspecteur général), « *La capacité de chaque élève à effectuer, le moment venu, des choix reposant sur une bonne connaissance de ses goûts, de ses aspirations et de l'environnement économique [...] fait partie intégrante des missions du collège* ». Cependant, l'EAO n'évite pas la confrontation des désirs des élèves avec les exigences des formations et des contraintes de l'affectation. Le collégien a déjà une certaine connaissance de lui-même à partir de ses expériences passées –réussites ou échecs- mais aussi grâce aux regards évaluatifs des autres : famille, copains, enseignants. Le jeune a donc une image de soi sur laquelle l'éducation à l'orientation va l'amener à réfléchir. Elle va l'aider à faire évoluer cette image, à l'améliorer. L'estime de soi est le fondement de toute démarche d'orientation et de projet (« si je ne suis pas bon élève, je ne suis rien »). D'une meilleure connaissance de soi, de ses aptitudes, de ses traits de personnalité, de ses valeurs, de ses intérêts, on attend des choix d'orientation plus rationnels, des décisions mieux fondées. Il peut être difficile pour le jeune, prisonnier de ces différents regards (celui des parents, des enseignants, des copains), d'accéder à une représentation de soi suffisamment stabilisée et objectivée pour fonder une décision d'orientation ou l'amorce d'un projet. Avant d'être en mesure de se projeter dans l'avenir, il faut que le jeune dispose d'un point d'appui dans le présent, d'une image de soi à la fois réaliste et positive. Pour beaucoup d'adolescents, notamment les plus en difficulté, elle est encore largement à construire. Malgré le travail fait pour se connaître, il restera

⁹ André Ruffino, *L'approche orientante, une nécessité*

encore bien des zones d'ombre, des incertitudes. Il serait présomptueux de prétendre avec l'éducation à l'orientation, à une connaissance de soi aboutie. L'essentiel sera d'avoir provoqué une prise de conscience et une envie d'en savoir davantage. L'orientation n'est pas que connaissances de l'environnement ou procédures. Elle implique la construction d'une image positive de soi, troisième « pilier » de l'EAO. Fenouillet et Lieury reviennent sur cette notion de valorisation qu'ils estiment être un vecteur de réussite scolaire lorsqu'on l'applique à l'élève.

Nous avons travaillé, lors de la deuxième séance, sur la fiche métier. Mon deuxième objectif était « **Apprendre à s'informer** », à rechercher l'information pour permettre la prise de décision la plus autonome et la plus lucide possible. Cette quête de renseignements prend en compte les intérêts et les besoins de la personne : « qu'est-ce qui m'intéresse ». Dans la **loi d'orientation sur l'éducation** (1989), « *les élèves et les étudiants élaborent leur projet scolaire, universitaire et professionnel en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités ; [...] Le jeune construit son orientation au lieu de la subir ; nul ne peut en effet décider à sa place* ». Difficile d'être plus explicite. Le texte insiste sur la nécessité d'aider, d'accompagner, d'instrumenter le jeune, la famille, dans leur cheminement vers la décision. Il s'agit aussi de « rendre les élèves aptes à faire des choix éclairés d'éducation et de formation professionnelle. [...]. Il faut s'efforcer d'aider les élèves à se déterminer en termes de profil, de capacités et de chances de réussite ». L'information doit donc permettre la bonne prise de décision, l'action efficace. . On s'informe pour faire un projet, prendre une décision, aller vers...s'orienter vers un métier en connaissance de cause, savoir quelles en sont les qualités, les avantages, les inconvénients, parcours de formations, débouchés...Pour cela, une capacité indispensable : « *rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser* ». **La compétence 7**, qui vise l'acquisition de l'autonomie et du sens de l'initiative, mentionne explicitement la découverte des métiers et des formations. « Envisager son orientation de façon éclairée, se familiariser avec l'environnement économique, les entreprises, les métiers, connaître les systèmes d'éducation, de formation et de certification ». Certains élèves savent déjà ce qu'ils veulent faire plus tard (par exemple, gendarme, pilote de ligne...) ; lorsque je leur demande ce qu'ils vont faire après la troisième, vers quelle formation, quelles études ils vont se diriger, ils se rendent compte qu'ils ne se sont pas encore renseignés. Je les mets en garde sur la durée des études, les dates d'inscriptions dans certaines écoles ou encore les dates d'inscriptions aux concours pour l'école de gendarmerie par exemple. Ils ont pris conscience de l'importance de se renseigner rapidement, pour pouvoir s'orienter là où ils le souhaitent, d'où l'importance de savoir où chercher l'information.

Les limites de mon action

Une des premières limites que je peux citer concerne les contraintes matérielles. Je souhaitais faire sortir les élèves de la classe, pour que cela ne s'apparente pas à un cours. La première séance a lieu dans une salle de réunion. La difficulté ici est de capter l'attention des élèves, de les intéresser de façon à pouvoir respecter le programme dans le temps imparti. La deuxième séance a eu lieu au CDI, lieu convivial que les élèves apprécient. Mis devant un ordinateur, il était plus facile de capter leur attention. La difficulté ici est que les élèves sont deux par ordinateur, serrés les uns à côté des autres. La proximité leur permet d'échanger leurs impressions par rapport à l'activité, mais cela engendre beaucoup de bruit dans ce petit espace ; lorsque l'un des deux effectue sa recherche documentaire sur l'ordinateur, le binôme de travail a alors tendance à ne plus se préoccuper de l'activité. Le fait d'être plusieurs adultes à encadrer la classe entière (peut-être aurait-il fallu les prendre en demi groupe), nous a permis de circuler, d'aller voir tous les élèves et d'échanger sur leurs projets, et ainsi ne pas laisser des élèves sans activité, pendant que l'autre faisait la recherche documentaire ou le questionnaire sur l'ordinateur. Les élèves étaient plus intéressés par le questionnaire en ligne, que par la connaissance de soi (travail de la première séance) car il est difficile pour des jeunes de mettre des mots sur leurs compétences, leurs qualités... Lorsque je demande à certains élèves « quelles sont tes compétences », beaucoup ont du mal à sortir du « scolaire » ; je suis bon en math, en français...je souhaitais les faire aller plus loin dans leur réflexion, les faire sortir de l'école. Avec le questionnaire en ligne, et la fiche métier, j'ai pu faire du lien entre les qualités et compétences nécessaires pour ce métier, et les qualités et compétences de l'élève ou qu'il devra développer

La deuxième limite que je peux mettre en avant est le manque de connaissance des activités professionnelles et de l'environnement social et économique. Connaître les grands secteurs d'activité et les métiers qui les composent, connaître quelques données majeures de l'économie (en commençant par celles liées à l'environnement local), l'organisation des entreprises, identifier les besoins du marché de l'emploi...font partie des compétences propres au conseiller

d'orientation psychologue. De par mes compétences propres, je peux orienter les élèves vers les professionnels qui pourront les renseigner, je peux également les accompagner dans leur recherche d'informations, de stage, mais je ne peux me substituer au conseiller d'orientation. **M.Thélot** disait : « les limites des enseignants : leur connaissance des professions et des moyens d'y parvenir ». ¹⁰

Une autre limite est **le temps**. Il nous aurait fallu plusieurs séances pour nous permettre en plus, d'aborder les grandes lignes des systèmes de formation c'est-à-dire connaître le schéma général des voies de formation initiale, à temps plein, par alternance, continue ; connaître les diplômes, l'organisation et le fonctionnement des voies d'études au lycée (et lycée pro), les compétences attendues, la carte des formations... Programme et horaires alloués dans l'établissement pour chaque discipline laisse peu de temps pour éduquer à l'orientation. Par peur de lasser les élèves, nous n'avons pas voulu rajouter de quatrième séance. Pour leurs séances d'EAO, les élèves étaient munis d'un livret, avec en annexe les formations après la troisième, les bacs généraux et technologiques, les diplômes préparés après le bac et les adresses utiles (CIO, rectorat, site de l'onisep...).

Une autre limite que je pourrais citer concerne les **questionnaires en ligne**. Répandus dans le champ de la connaissance de soi, ils permettent à l'élève d'explorer ses traits de personnalité, ses intérêts, ses aptitudes au raisonnement, ses attitudes sociales, ses préférences en matière d'environnement personnel... Un profil peut ensuite se dégager. Ces questionnaires connaissent un grand succès auprès des jeunes, friands de « révélations » sur leur moi profond, et remis au goût du jour grâce à l'informatique. La magie de l'ordinateur n'est pas sans danger car derrière le « ripolinage » effectué par certains logiciels se cache parfois un vide méthodologique inquiétant. L'interprétation des résultats est bien délicate et à faire avec précaution. Aussi une grande prudence s'impose-t-elle dans l'interprétation des résultats des questionnaires censés permettre à l'élève de « mieux se connaître ».

Une cinquième limite peut-être mise en lumière. Lors de la **réalisation du questionnaire de fin de séance**, je souhaitais que celui-ci reste anonyme, de façon à ce que les élèves puissent s'exprimer librement. J'ai demandé au professeur principal de faire passer le questionnaire en classe, de façon à ce qu'ils puissent prendre leur temps pour y répondre. Je n'ai pas précisé de quelle manière passer le questionnaire, puisqu'il s'agissait de simples questions auxquelles il fallait répondre. Les élèves ont indiqué leur nom sur le questionnaire, ce qui supprime le caractère anonyme. La question que je me pose alors est la suivante : est-ce que les élèves ont été sincères dans leurs réponses, ou ont-ils répondu en fonction de mes attentes, en voulant me faire plaisir ? Pour les autres classes qui ont succédé, j'ai bien précisé le caractère anonyme du questionnaire.

Une autre limite que je peux citer, est la **place des parents**. L'éducation à l'orientation ne fonctionnant pas de manière parfaite, ce sont les parents qui sont principalement concernés par l'orientation. La loi d'orientation pour la refondation de l'école de la République, initié par V. Peillon¹¹, veut d'ailleurs parvenir à une « **co-éducation** ». Depuis la loi d'Orientation de 1989 déjà, la famille est membre à part entière de la communauté éducative. La **circulaire d'Août 2006** sur leur rôle et leur place précise qu'ils « *doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l'élève, qu'elle soit scolaire ou comportementale* ». L'information aux parents sur ma démarche vise à obtenir l'enrichissement du dialogue et leur implication constructive. Le travail sur la connaissance de soi se fait dans le respect de l'élève et de façon à construire une représentation positive de soi. Les parents ont une influence sur les réponses et les réactions de leurs enfants. Ils sont un levier pour la réussite des élèves. Lors des premières séances avec la première classe de 3^{ème}, les familles n'ont pas été averties de la mise en place de ces séances, du moins, pas officiellement via le carnet de liaison. Mon souhait d'avertir les familles est aussi d'éviter que certains facteurs influencent le processus d'orientation : les parents orientent plutôt vers les filières générales au détriment des filières professionnelles. Il est important, au vu des résultats de l'élève, de ses désirs, compétences et qualités, de l'orienter là où il se sentira « à sa place », à la place qu'il aura choisie. Certains parents ne sont pas « prêts » à laisser leur enfant partir dans la voie professionnelle, qu'ils pensent être une voie de relégation. A nous d'avoir un discours convainquant, de façon à ce que l'élève puisse aller dans une voie professionnelle si tel est son vœu, et non s'orienter en fonction des vœux parentaux.

Une dernière limite concernant mon action, concerne le jeu des métiers. Je souhaitais travailler sur les **stéréotypes filles/garçons**, les métiers dits « féminins » et « masculins ». Pendant le jeu,

¹⁰ Le miroir du débat, rapport préalable à la loi d'orientation de 2005

¹¹ Ministre de l'éducation nationale de mai 2012 à avril 2014

les garçons ont bien compris qu'ils devaient faire deviner des métiers de « filles » (danseuse par exemple) et les filles des métiers de « garçons » (militaire ou pompiers). Certains métiers comme « danseuse » ont fait rire, car effectivement, dans leur esprit, un garçon ne peut pas être danseur, c'est « plus un truc de fille ». Je regrette de ne pas avoir poussé leur réflexion un peu plus loin concernant les stéréotypes filles/garçons. Pourquoi les filles s'orientent plus vers les matières littéraires, les sciences humaines, alors qu'elles ont les capacités pour aller dans des filières plus prestigieuses.

Evaluation de mon action

Il m'est difficile de me rendre compte de la portée de ces séances d'éducation à l'orientation. Le questionnaire « bilan » a mis en avant le fait que 34% des élèves ont jugé les séances nécessaires, 55% utiles. 37% très intéressantes et 55% intéressantes. 79% pensent que les séances les ont aidés et leur ont permis de réfléchir à leur avenir, de savoir exactement quelles études faire pour accéder au métier envisagé. Certains se sont sentis réconfortés dans leur choix, d'autres ont pu découvrir des métiers selon leurs intérêts et quelques-uns s'inquiètent de ne pas savoir encore vers quelle formation se tourner. Certains élèves sont venus me voir après les séances pour parler de leur orientation de manière plus individualisée, ce qui me laisse penser que les séances ont suscité l'intérêt des élèves, surtout de ceux qui n'avaient pas encore pris le temps d'y réfléchir, et qui n'ont pas encore de projet précis.

Conclusion

L'orientation n'est pas que connaissances de l'environnement ou de procédures. Elle implique la construction d'une image positive de soi. L'orientation est un dispositif d'éducation des choix et n'a jamais été aussi mal vécue par ceux qui en sont les sujets principaux, élèves et parents. Les différentes voies offertes sont l'objet d'une hiérarchisation, parce que les orientations sont presque uniquement décidées en fonction des résultats scolaires. La proposition portant sur une formation jugée inférieure à celle initialement choisie génère frustration et insatisfaction. Les textes qui encadrent la fonction de CPE, indiquent que le CPE doit contribuer à la politique de l'orientation scolaire. Celle-ci s'inscrit dans une perspective d'égalité des chances et de formation tout au long de la vie. Bernard Decomps écrit, dans une préface à une recherche de Marie Duru-Bellat et Alain Mingat (1992), « *Le système éducatif français génère moins d'inégalités et cela doit être notamment porté au crédit du système d'information et d'orientation qui, par son action, tend à démocratiser l'accès à l'information et permet aux jeunes et à leurs familles de prendre des décisions en matière d'orientation sur des bases plus objectives* ». Pour les élèves qui ne savent pas vers quelles filières se tourner, j'ai pu constater une sorte de **découragement**, une absence de motivation dans les recherches documentaires. Lors de la question « Qui décide de mon orientation », une réponse est ressortie : « ça dépend des notes ». Certains élèves se sentent **démotivés** par leurs résultats, qui ne sont pas toujours le reflet de leurs capacités, d'où l'importance de renover notre système d'évaluation. Le rapport Le collège de l'an 2000¹² dénonce le manque de motivation des élèves. Un *petit « déclic »* peut suffire à raccrocher l'élève à sa scolarité et l'aider à s'épanouir¹³, ce qui peut suffire à ouvrir le champ des possibilités en matière d'orientation. Un élève motivé pourra plus facilement envisager plusieurs orientations, en fonction de ses goûts, de ses désirs et de ses compétences, encore faut-il avoir travaillé avec lui sur la connaissance de soi, de façon à ce que l'élève puisse vraiment envisager toutes les options qui s'offrent à lui, car trop souvent influencé par les pairs (parents, amis, enseignants ...). C'est ce que j'ai tenté de faire avec les 3^{èmes} qui ne savaient pas vers quelles filières s'orienter. Il fallait avant tout leur redonner confiance. La conseillère d'orientation avec laquelle je collabore, m'explique que dans les années à venir, les conseillers d'orientation auront pour mission de travailler plus sur les compétences, qui sont et seront davantage pris en compte pour le passage en classe supérieure et pour l'orientation. Une expérimentation dans le cadre de la loi d'orientation de 2013 prévoit de donner à la famille le choix final de l'orientation en fin de 3^{ème}. Elle est mise en place pour répondre à la volonté d'aller vers une orientation « choisie » et moins « subie ». Cela pourrait redonner aux familles la confiance dans le processus d'orientation.

¹² F. Dubet, M. Duru-Bellat, A. Bernigoux, *Le collège de l'an 2000* (rapport)

¹³ C. Blaya, *Décrochages scolaires*